

R
A
P
P
O
R
T

D'
A
C
T
I
V
I
T
É

2
0
2
0

CERTAINES DOULEURS
NE SE VOIENT PAS,
ELLES S'ÉCOUTENT.



Agréée par le ministère de la justice



L'année 2020 a été marquée par l'impact de la Covid 19 sur l'accomplissement de nos missions et le suivi de nos projets en fonction des mesures de sécurité à mettre en place pour protéger nos intervenants et les victimes.

Le recours au télétravail et aux entretiens téléphoniques a été développé. Un agenda dématérialisé de rendez-vous a été créé.

Nous avons reçu le 18 juin 2020 l'agrément national des associations d'aide aux victimes, délivré par le Ministère de la Justice reconnaissant l'implication et la compétence de notre association dans ses missions.

Cette année a marqué la fin, avec quatre années d'avance, des opérations de redressement judiciaire. Par jugement rendu le 4 novembre 2020, le Tribunal Judiciaire de Versailles a constaté que l'exécution du plan mis en place en 2014 était achevée.

Nous avons revu l'ensemble de nos supports de communication.

Notre directeur a participé à des interviews de la radio locale « Radio Sensations » pour présenter l'association. Ce type d'interviews se poursuivra en 2021.

Malgré les difficultés, nos activités se sont accrues :

- Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés a augmenté.
- Proactivité dans le contact des victimes
- Accompagnement des victimes aux procès
- Groupe de parole pour les victimes de violences sexuelles
- Séances de Sophrologie proposées aux victimes

La communication a été développée et notre implication renforcée :

- Participation à des groupes de travail de divers organismes
- Stages de responsabilisation et de citoyenneté
- Justice restaurative : entretiens de préparation, prise de contact avec des victimes intéressées

J'attache une grande importance à ce que nos salariés et bénévoles éprouvent de la satisfaction au sein d'une équipe soudée.

A ce titre :

- Nous avons pu en fin d'année donner une prime à chaque salarié et augmenter leur salaire.
- Du nouveau matériel informatique a pu être acheté.
- Nous avons développé les formations proposées à l'équipe ainsi que les séances de supervision.
- Nous faisons appel à des stagiaires y compris aux jeunes du service civique.
- Nous envisageons de déménager l'an prochain pour un meilleur environnement de travail et de meilleures conditions d'accueil des victimes.

Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants, salariés et bénévoles, et particulièrement notre directeur Jonathan Portier qui a pris la succession de Laure Gaillet le 1er mars 2020, pour leur implication, motivation et professionnalisme dans leur travail sans oublier nos partenaires et nos financeurs.

La pérennité de notre équipe est essentielle.

Reste malheureusement l'impossibilité d'avoir une vue stable de nos subventions qui, compte tenu des règles financières des organismes publics ne peuvent être déterminées que pour une durée annuelle.

En mai dernier, notre association a déménagé. Notre siège social est désormais situé au 36 rue des États Généraux à Versailles, locaux plus proches du Tribunal, plus adaptés à l'accueil des victimes et de nos partenaires et à la qualité de vie de nos salariés et de nos bénévoles.

Je souhaite pour 2021, anniversaire de nos 30 ans d'existence, permette de développer nos rencontres et nos missions dans des conditions plus sereines dans un environnement présentiel retrouvé.

Le Président

Louis-Pierre CORADIN

Remerciements

Nous remercions nos partenaires et financeurs qui nous ont soutenu en 2020 dans nos missions et notamment :

- ✚ Les services de l'Etat (la Cour d'Appel de Versailles et le Tribunal Judiciaire de Versailles)
- ✚ La Préfecture des Yvelines (le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, la Direction régionale aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes)
- ✚ Le Conseil Régional
- ✚ Le Conseil Départemental des Yvelines
- ✚ L'Ordre des avocats du barreau de Versailles
- ✚ Le Groupement de gendarmerie des Yvelines
- ✚ La direction départementale de la sécurité publique des Yvelines
- ✚ Les communes et communautés d'agglomération (Les communes de Chatou, du Chesnay-Rocquencourt, de Croissy sur Seine, de Rambouillet, de Saint Germain en Laye, de Jouy en Josas, du Pecq, de Vélizy Villacoublay, de Versailles, la communauté d'agglomération des Méandres de la Seine)
- ✚ France Victimes
- ✚ Les donateurs privés

Table des matières

Présentation de l'association	8
L'objet de l'association	8
Les organes dirigeants	9
Les membres composant l'association	9
La composition du Conseil d'Administration de l'association	10
La composition du Bureau de l'association	10
L'équipe intervenante	11
L'organigramme	11
Les formations suivies	12
Les lieux de permanence en 2020	13
L'accueil des victimes en chiffre	14
Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés	14
Evolution 2017-2020	14
Répartition par permanence	15
L'origine de l'orientation des victimes vers l'association	15
Les modalités de la première demande	16
Les différents types d'entretien	17
Le profil des victimes reçues	18
Sexe et âge des victimes reçues	18
Les différents types d'atteintes subies	18
L'activité de l'association pendant le confinement	21
Les projets et actions menés	22
Les projets et actions menés au sein de l'association	22
Le groupe de parole violences sexuelles	22
L'accompagnement au procès	22
La justice restaurative	23
La sophrologie	23
L'agrément national des associations d'aide aux victimes	24
La refonte des supports de communication	24

Les projets et actions auxquels nous avons été associés	36
Les stages de responsabilisation et de citoyenneté	36
Les EVVI (Evaluations victimes)	36
Le schéma départemental	37
Les groupes de travail.....	37
Les interventions extérieures	38

Présentation de l'association

L'objet de l'association

Créée en janvier 1991, France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est une association loi 1901, sans but lucratif, sans appartenance politique ou confessionnelle, qui s'inscrit dans l'expression d'une solidarité collective à l'égard des victimes.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 a une vocation départementale et intervient dans les Yvelines conformément à une convention définissant son territoire d'intervention signée entre les associations d'aide aux victimes du département en présence du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles.

L'association France Victimes 78- Sos Victimes 78 a pour objet :

- ▶ d'accueillir toute personne victime d'une atteinte à la personne ou d'une atteinte aux biens, d'actes de terrorisme, de catastrophes naturelles
- ▶ de les informer de leurs droits
- ▶ de leur proposer un soutien psychologique
- ▶ de leur proposer un accompagnement dans les démarches administratives et judiciaires
- ▶ de réaliser des enquêtes victimes, des évaluations victimes à la demande des magistrats
- ▶ et, de façon plus générale, de participer à toute forme de soutien en faveur des victimes d'infractions pénales, en concertation avec les autres organismes œuvrant à cette fin.

L'association mettra en place les structures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 dispose d'une équipe composée de salariés, de bénévoles et de stagiaires.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 accueille et accompagne les victimes gratuitement et en toute confidentialité.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est membre de la fédération France Victimes et adhère à ce titre au Code de déontologie des services d'aide aux victimes.

Les organes dirigeants

Les membres composant l'association

Les membres de droit

Les membres de droit, dont la liste suit, sont les personnes devenant adhérentes ès qualités, de par leurs fonctions, sans être soumises à la procédure normale de demande d'affiliation, mais à la condition d'accepter cette qualité. Ils ne versent pas de cotisation annuelle.

- ▶ Le Préfet, Président du Conseil Départemental de la prévention de la délinquance, ou son représentant désigné,
- ▶ Le Président du Conseil Départemental ou son représentant désigné,
- ▶ Le Président du Tribunal Judiciaire ou le magistrat du siège qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire ou le magistrat du Parquet qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles ou l'avocat qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
- ▶ Le Commandant du groupement de Gendarmerie des Yvelines ou son représentant,
- ▶ Les responsables des autres associations d'aide aux victimes du département des Yvelines,
- ▶ Les représentants désignés des organismes et entreprises publics et privés avec lesquels une convention a été signée.

Les membres actifs

Les membres actifs sont les bénévoles participant à l'accueil des victimes ou à toute autre mission au sein de l'association, dont la candidature a été agréée par le bureau, et qui possèdent les qualités et compétences nécessaires. Les membres actifs versent une cotisation annuelle.

Les membres associés

Les membres associés sont les personnes, physiques ou morales, manifestant un intérêt certain pour l'association, et susceptibles de faire apport ponctuellement de leurs connaissances ou de leurs activités. Ils versent une cotisation annuelle.

Les membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur est décerné aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services éminents à l'association.

La composition du Conseil d'Administration de l'association

- ▶ M. le Colonel TORTELLIER, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Yvelines, membre de droit
- ▶ Maître CHAMPAGNE, représentant l'Ordre des avocats de Versailles, membre de droit
- ▶ Mme COLOMBO, Présidente du CIDFF78, membre de droit
- ▶ Mme TOMATIS, Directrice Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines, membre de droit
- ▶ M. CORADIN, membre associé
- ▶ Mme DEMANT membre actif
- ▶ M. GERVAIS membre associé
- ▶ Mme MOTTE, membre actif
- ▶ M. RENAUD membre actif
- ▶ M. LONGUEVILLE, membre actif
- ▶ M. ENGOULEVENT, membre actif

La composition du Bureau de l'association

- ▶ **Président** : M. Louis-Pierre CORADIN
- ▶ **Vice-Président** : Mme Virginie MOTTE
- ▶ **Trésorier** : M. Jean-Michel RENAUD/ M. Guy LONGUEVILLE
- ▶ **Trésorier adjoint** : M. Jean-Pierre GERVAIS
- ▶ **Secrétaire** : Mme Véronique DEMANT

L'équipe intervenante

L'organigramme

L'équipe de France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est composée d'accueillants, de juristes et psychologues, bénévoles et salariés, tous professionnels dans l'aide aux victimes.

Direction (0,6 ETP)

Laure GAILLET (jusqu'au 28/02/2020)
Jonathan PORTIER (à partir du 01/03/2020)

Salariés (3 ETP)

Psychologues (1,5 ETP)

Florian GUIVARCH
Sarah OSMAN

Juristes/Accueillants (1,5 ETP)

Jonathan PORTIER
Aurore SUM
Nolwen THROMAS

Bénévoles (1,1 ETP)

Marie-Paule ARNOUX
Auréliе CAUX-DESPLATS
Nora CHAHI
Véronique DEMANT
Maurice ENGOULEVENT
Denise JACQUET
Lydwine JAULIN
Guy LONGUEVILLE
Virginie MOTTE
Jean-Michel RENAUD
Loïse SACARABANY
Sylvette SAUVAGEOT
Virginie SURET

Stagiaires

Marie SIGNOLET – **service civique**
Marine DELMOTTE – **juriste**
Imane SEDDAR – **juriste**
Mathilda LECOQ – **juriste**
Fanny PRUVOST – **psychologue**
Catia PEREIRA – **psychologue**
Hélène VERGON – **psychologue**

Commissaire aux comptes – M. CAPERAA (Groupe VOLENTIS)

Expert-comptable – M. FRANCOIS (Cabinet Richard FRANCOIS)

Les formations suivies

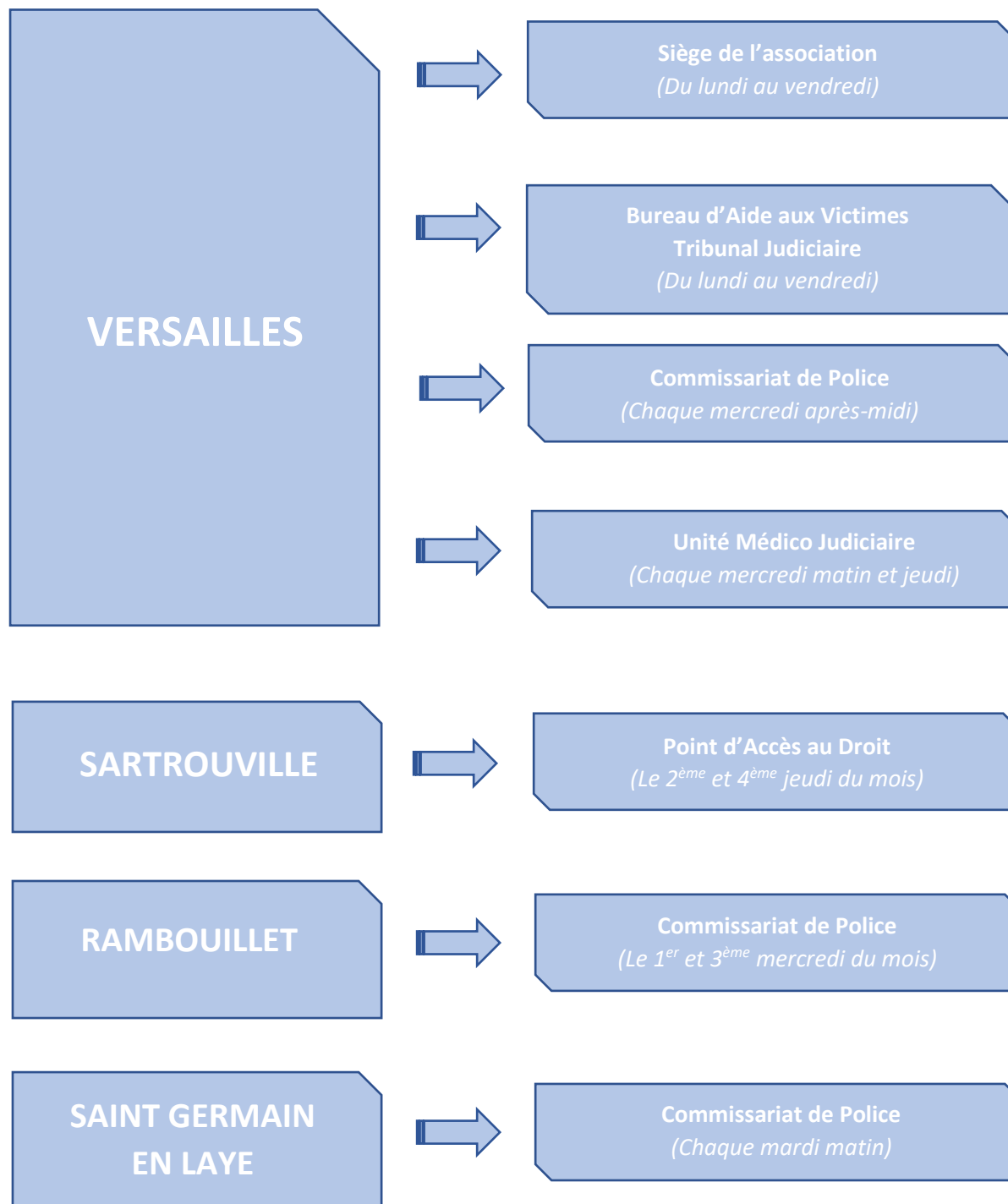
Malgré les conditions sanitaires particulières, l'équipe a pu continuer à se former tout au long de l'année, avec une offre plus limitée de formations.

En 2020, l'équipe a suivi les formations, conférences et colloques suivant(e)s :

- ✚ Les mineurs au cœur des cyberviolences
- ✚ Animation d'un groupe de parole
- ✚ Conférence Chien d'Assistance Judiciaire
- ✚ Webconférence violences conjugales et intrafamiliales et usage de produits psychoactifs
- ✚ EVVI – Evaluations victimes
- ✚ La réparation du préjudice corporel
- ✚ L'entretien juridique avec une victime d'acte de terrorisme
- ✚ IPG – Création statistiques
- ✚ Bridging High- Tech and victim support services

L'équipe a bénéficié de plusieurs séances de supervision (analyse des pratiques) : des supervisions groupales sont proposées à l'équipe bénévole, et des supervisions sont proposées spécifiquement aux psychologues salariés.

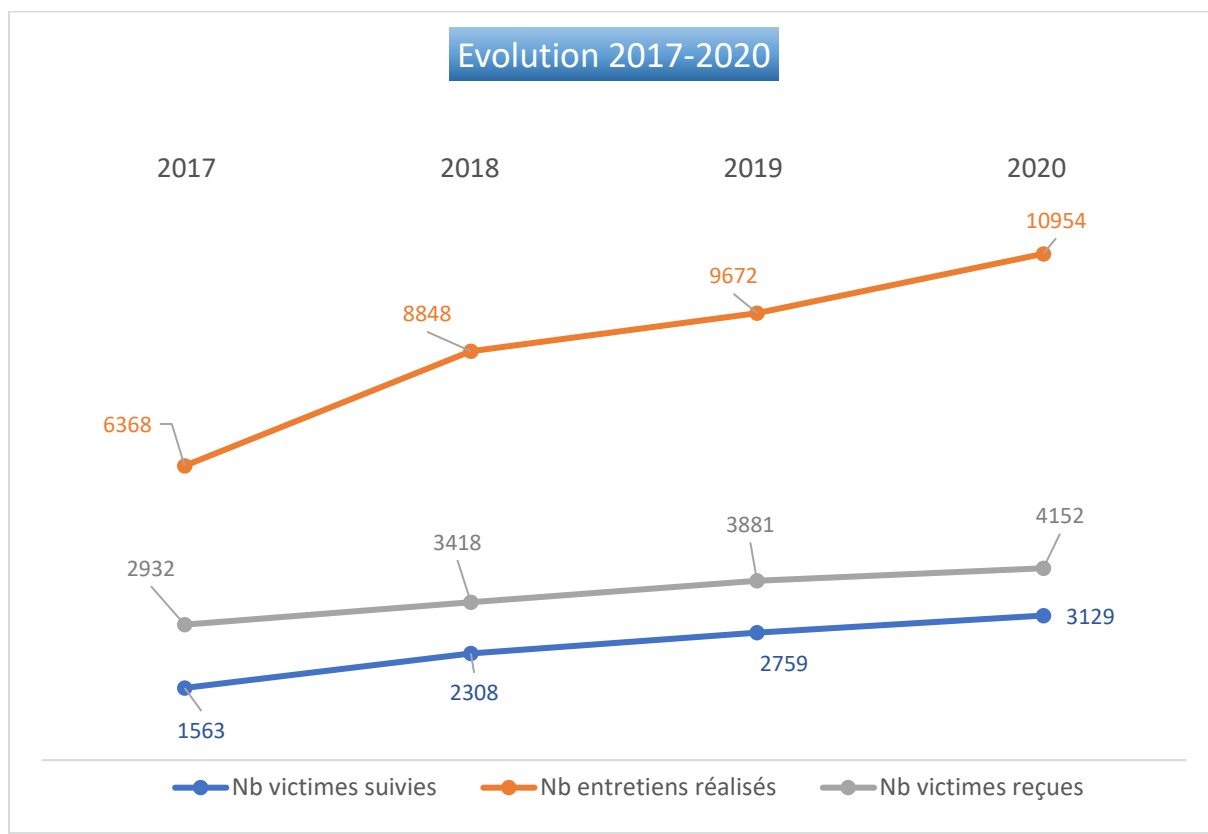
Les lieux de permanence en 2020



L'accueil des victimes en chiffre

Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés

Evolution 2017-2020



Le nombre de victimes reçues correspond au nombre de victimes d'infractions ayant sollicité l'association en 2020.

Le nombre de victimes suivies correspond aux victimes ayant bénéficié d'au moins deux entretiens, quelle que soit la date du premier entretien

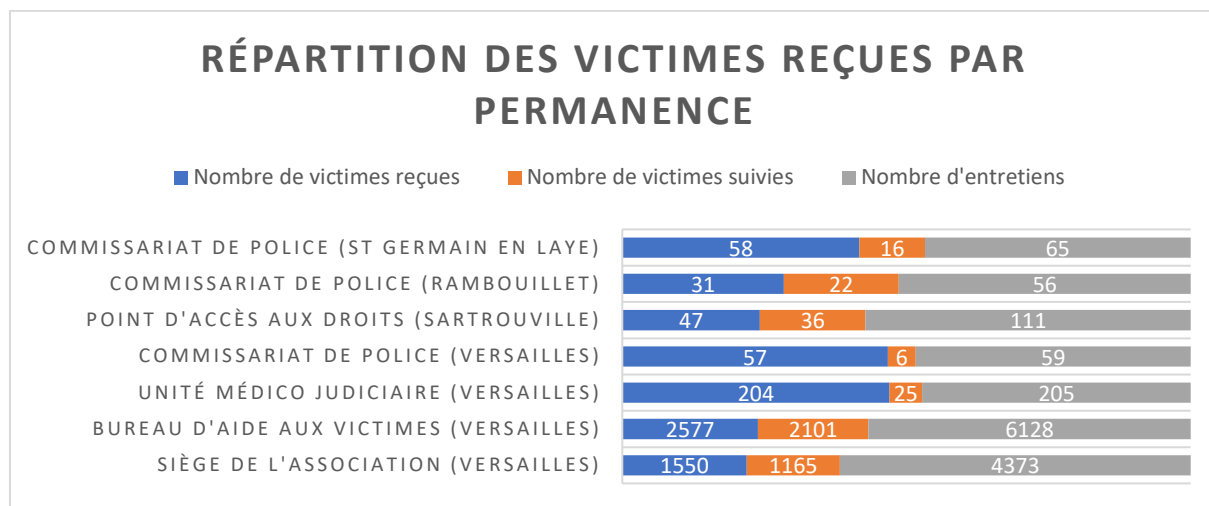
Augmentation de 7% du nombre de victimes reçues par rapport à 2019

Augmentation de 13% du nombre d'entretiens réalisés par rapport à 2019

Augmentation de 13% du nombre de victimes suivies par rapport à 2019

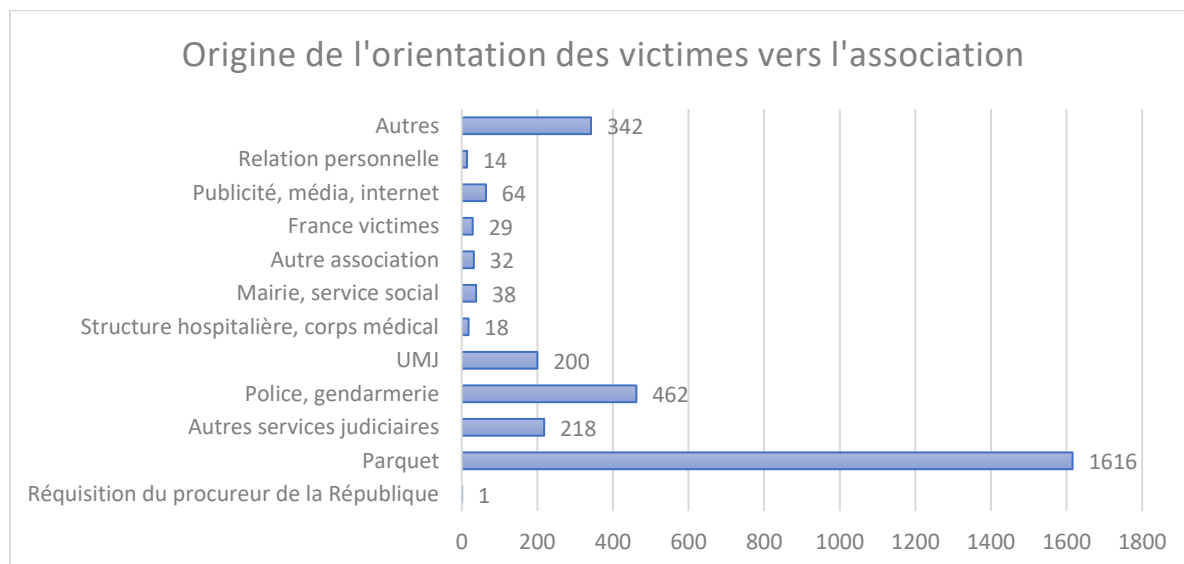
Répartition par permanence

Une même victime peut se rendre dans plusieurs permanences ; Elle sera comptabilisée autant de fois qu'elle se rendra au sein d'une des permanences tenues par l'association.



Augmentation générale du nombre de victimes reçues dans chaque permanence, à l'exception de la permanence à Sartrouville fortement impactée par le confinement.

L'origine de l'orientation des victimes vers l'association



L'origine de l'orientation de la victime s'entend pour toute victime reçue physiquement pour la première fois au sein de l'association en 2020

Les modalités de la première demande

La victime peut nous contacter par elle-même (**démarche à l'initiative de la victime 37%**), ou l'association la contacte dans le cadre **de sa démarche proactive (63%)** et notamment :

- *Dans le cadre de notre activité à l'Unité Médico-Judiciaire des Yvelines*, après avoir été examinée par le médecin légiste qui constate ses blessures ou par le psychiatre, la victime est reçue par l'une des trois associations d'aide aux victimes du département. Ses droits lui sont expliqués et à l'issue de l'entretien, l'intervenant lui propose de se rapprocher de l'association d'aide aux victimes la plus proche de son domicile afin de bénéficier d'un accompagnement global et adapté. A ce moment-là, la victime peut préférer que la prise de contact se fasse à l'initiative de l'association.
- *Dans le cadre des saisines adressées par France Victimes*. France Victimes a conclu plusieurs conventions de prestations d'assistance avec des organismes privés ou certains ministères (MAIF, éducation nationale, ministère des affaires étrangères, SNCF...). Les victimes dans le cadre de ces conventions sont orientées vers l'association d'aide aux victimes de leur domicile par le biais d'une « fiche de saisine » dont l'association est destinataire
- *Dans le cadre des convocations aux audiences*, le juriste au sein du Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Versailles, contacte les victimes convoquées aux audiences pour l'informer de son déroulement et de ses droits. Cette proactivité s'est largement développée avec la prise de contact dans le cadre de différents types de convocations (CI, CPVCJ, COPJ notamment)
- *Dans le cadre du dispositif de transmission des mains courantes ou des procès-verbaux de renseignements judiciaires par les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie en matière de violences intrafamiliales*, les coordonnées de la victime sont transmises à l'association qui contacte la victime pour lui proposer une prise en charge juridique, sociale et psychologique
- *Dans le cadre des mandats judiciaires (article 41 CPP, article 10-5 CPP)*, l'association peut être saisie par les services du Procureur de la République afin de porter aide et assistance à une victime d'infractions ou afin de réaliser une évaluation de ses besoins en matière de protection
- *Dans le cadre du dispositif Victimes Gravement Traumatisées (VGT)*, L'association dispose par les services de police et de gendarmerie des coordonnées des victimes « gravement traumatisées ». Elle se met rapidement à disposition de cette dernière et lui propose une prise en charge adaptées juridique et/ou psychologique

Les différents types d'entretien

Les personnes qui s'estiment victimes d'une infraction pénale, sont reçues par un intervenant qui établit un diagnostic de sa situation et identifie ses besoins par un accueil et une écoute privilégiée (pourquoi vient-elle nous voir ? quelle est sa situation familiale ? sociale ? professionnelle ? quelles sont les difficultés rencontrées ? les besoins exprimés ? est-elle en souffrance psychologique ?)

A l'issu de ce premier accueil, l'accueillant propose selon les besoins de la victime, un accompagnement global et adapté, juridique, social et/ou psychologique.

	Nombre d'entretiens
A dominante écoute/soutien hors entretien psychologique	1 507
A dominante juridique	7 579
A dominante psychologique	1 867
A dominante sociale	1
TOTAL	10 954

N.B Si un entretien porte sur plusieurs contenus, on retient le contenu dominant

Les entretiens juridiques

Le juriste informe la victime sur ses droits, le rôle des professionnels de justice, le déroulement de la procédure, les dispositifs d'indemnisation...il accompagne la victime dans ses démarches judiciaires, administratives et privées, en lien avec d'autres professionnels (avocats, éducateurs, travailleurs sociaux...).

Les entretiens juridiques représentent 69% des entretiens réalisés par l'association.

17% des entretiens ont été réalisés par les bénévoles / stagiaires de l'association

83% des entretiens ont été réalisés par les salariés de l'association.

Les entretiens psychologiques

Le psychologue travaille en relais avec la victime à l'abaissement des symptômes post-traumatiques invalidants pour instaurer un nouvel équilibre psychique et l'aide à dépasser le traumatisme et à surmonter l'événement.

Les entretiens psychologiques représentent 17% des entretiens réalisés

43% des suivis le sont dans le cadre conjugal, 21% dans le cadre familial

5% des suivis le sont dans le cadre du dispositif « Victimes Gravement Traumatisées », 1% le sont dans le cadre des attentats et des catastrophes collectives

Le profil des victimes reçues

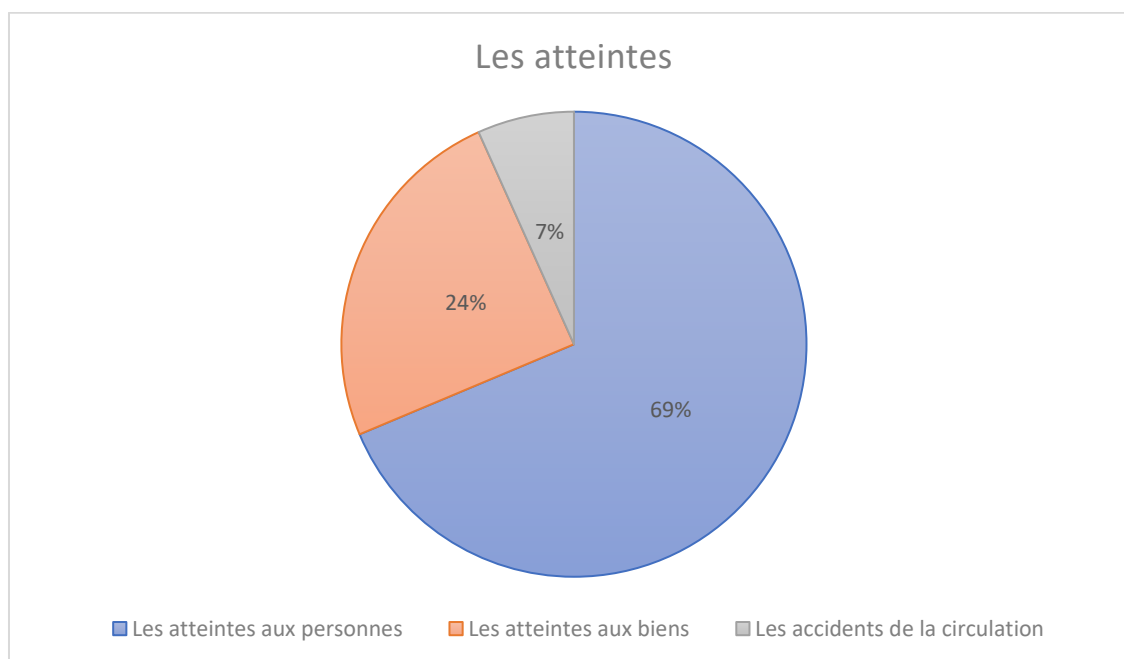
Sexe et âge des victimes reçues

	TOTAL	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
Femmes	2 667	225	2 240	202
Hommes	1 477	175	1 189	113
Personnes morales	8			

Les femmes représentent 64% du public accueilli en 2020

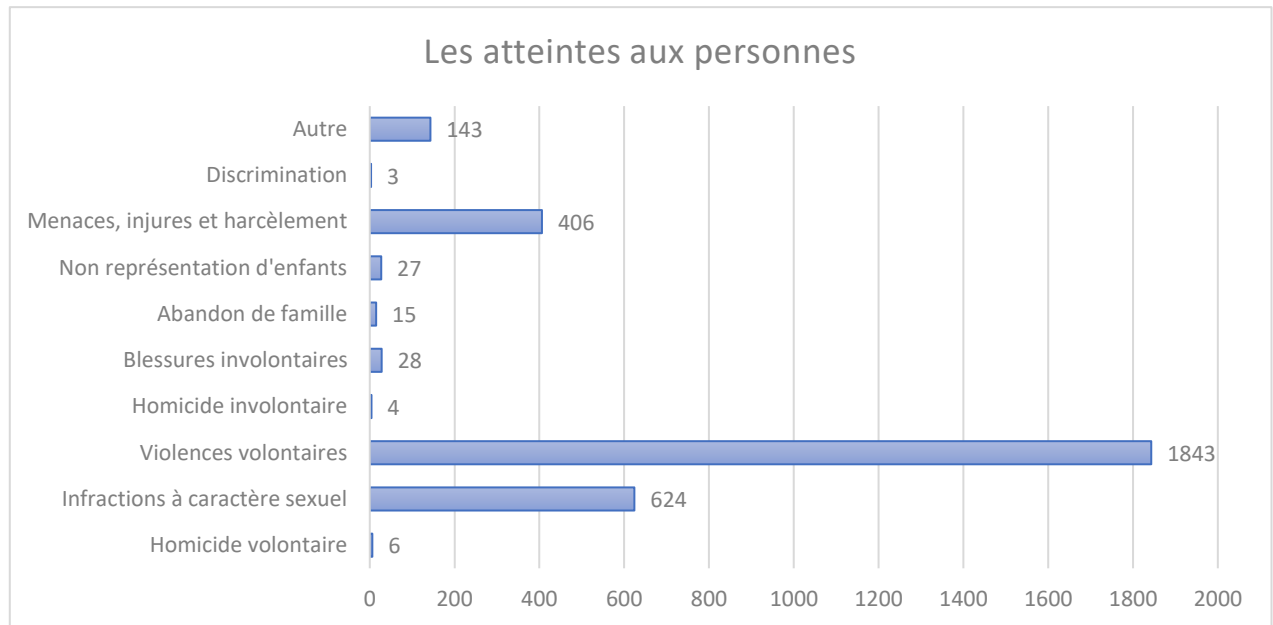
Les mineurs représentent 10% du public accueilli en 2020

Les différents types d'atteintes subies



NB : Si une personne est victime de plusieurs infractions similaires, seule l'infraction la plus grave sera comptabilisée

Les atteintes aux personnes



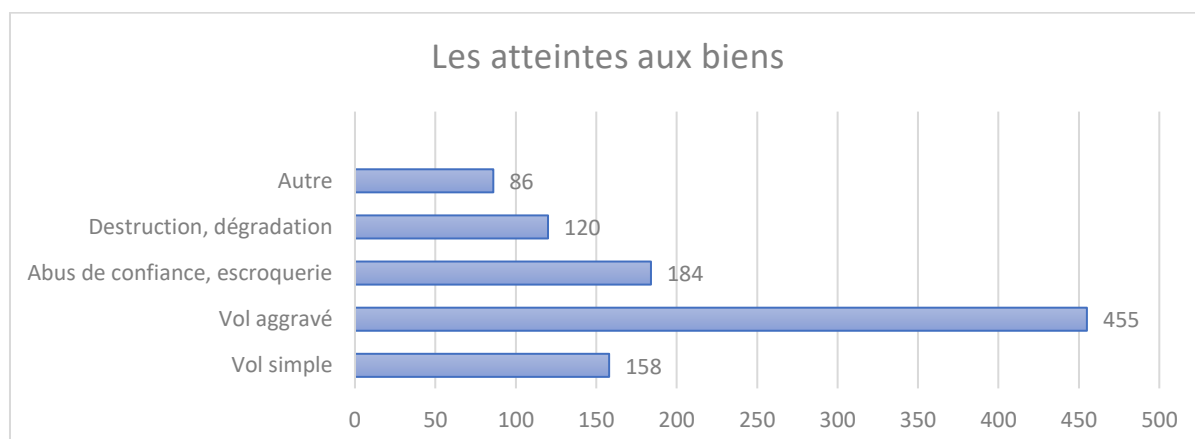
N.B. Dans les autres atteintes aux personnes, sont recensé(e)s les tentatives de meurtre, les enlèvements et séquestrations, les usurpations d'identité, les appels téléphoniques malveillants, les extorsions, les tromperies aggravées, les diffamations.

26% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre du couple, 10% dans le cadre du couple séparé

9% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre familial

8% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre du travail

Les atteintes aux biens



N.B. Dans les autres atteintes aux biens, sont recensé(e)s les tentatives de vol, les utilisations frauduleuses, les recels les usurpations d'identité.

1% des atteintes aux biens ont lieu dans le cadre du couple et 1,2% dans le cadre du couple séparé

1,2% des atteintes ont lieu dans le cadre familial

2,1% des atteintes aux biens ont lieu dans le cadre du travail.

L'activité de l'association pendant le confinement

L'année 2020 a été une année que l'on peut qualifier d'exceptionnelle.

L'épidémie mondiale nous a tous impactés, notamment avec la mise en place d'un confinement inédit durant plusieurs mois.

Pour l'association, cela n'a pas signifié de pause, d'arrêt dans l'activité. L'association n'a d'ailleurs pas eu recours à l'activité partielle sur l'ensemble de l'année.

Au contraire, nous avons adapté notre fonctionnement afin de répondre au mieux aux demandes des victimes vis-à-vis de cette nouvelle organisation nationale, mondiale.

Dès le premier jour de confinement, l'association a proposé des rendez-vous téléphoniques aux victimes ayant déjà un rendez-vous prévu (notamment pour l'ensemble des victimes suivies par les psychologues).

Une action à distance a pu se mettre en place concernant la permanence spécifique du Bureau d'Aide aux Victimes au sein du Tribunal Judiciaire : si l'activité judiciaire s'est fortement réduite de mars à mai, les procédures urgentes (comparutions immédiates) ont été traitées quotidiennement. Le parquet de Versailles a pu continuer à nous transmettre de façon dématérialisée les coordonnées des victimes convoquées aux audiences afin de poursuivre l'action proactive de l'association.

Les liens privilégiés existants avec les différents services du tribunal (parquet, greffe) ont facilité cette intervention à distance afin d'accompagner au mieux les victimes dans l'urgence.

La ligne téléphonique du siège de l'association n'a pu être renvoyée vers un des téléphones des salariés. Pour pouvoir continuer à répondre aux victimes, nous avons enregistré un message provisoire afin que chaque personne puisse laisser ses coordonnées et être rappelée dans la journée.

L'association a ainsi fonctionné à distance du 16 mars au 5 juin 2020. Les permanences physiques ont repris au fur et à mesure, dans le respect des mesures sanitaires.

L'ensemble des permanences habituelles était proposé à partir de juillet 2020.

Sur toute la période de confinement, l'association a réalisé près de 1 600 entretiens (juridiques et psychologiques)

La prise en charge de situations de violences conjugales a représenté près de 60% de l'activité de l'association sur cette période.

L'activité a donc pu reprendre « normalement » jusqu'à novembre où un couvre-feu a été mis en place. L'association a de nouveau répondu aux normes sanitaires en continuant à proposer un accueil physique mais également la possibilité de bénéficier d'entretiens téléphoniques.

Une organisation adaptée en interne s'est mise en place avec notamment la création d'un agenda dématérialisé, permettant une prise de rendez-vous plus rapide et accessible à l'ensemble des intervenants de l'association (salariés comme bénévoles).

L'association a également privilégié des temps de télétravail réguliers pour l'ensemble des salariés.

Cette organisation est toujours d'actualité en début d'année 2021.

Les projets et actions menés

Les projets et actions menés au sein de l'association

Le groupe de parole violences sexuelles

L'association met en place un groupe de parole ouvert aux victimes de violences sexuelles depuis 2017.

L'objectif de ce groupe est d'évoquer le traumatisme et ses conséquences avec des personnes victimes d'infractions similaires. Il permet d'instaurer un espace de dialogue sécurisé et bienveillant dans lequel les participants peuvent partager leur vécu, puiser de nouvelles ressources et rétablir un lien de confiance avec l'autre.

Le groupe est coanimé par un juriste et un psychologue de l'association.

Le troisième groupe a démarré en octobre 2019 et s'est déroulé jusqu'à septembre 2020. Du fait de la fin de contrat de la psychologue, l'association a fait appel à une psychologue extérieure (Mme SALOMON, anciennement psychologue à l'association).

Ce groupe a été touché par le confinement : d'avril à juillet, les séances ont été proposées en visioconférence. Une dernière séance « physique » a été effectuée en septembre. Des entretiens individuels ont finalement été réalisés en décembre.

Le quatrième groupe devait commencer en fin d'année mais les conditions sanitaires ont de nouveau retardé le projet. Des entretiens d'évaluation ont été proposés et les nouveaux animateurs (Mme SUM et M. GUIVARCH) ont été formés en fin d'année. Le début du groupe est prévu pour mars 2021.

L'accompagnement au procès

L'accompagnement des victimes au procès favorise son bon déroulement par un accompagnement moral et pédagogique, complémentaire de celui de l'avocat.

Nous avons développé cette offre de service depuis 2018 avec l'arrivée de deux bénévoles, spécialement formés, une meilleure communication au sein du palais de justice de Versailles (création et diffusion d'un flyer, intervention auprès du barreau de Versailles), ainsi qu'avec l'aide d'un service civique en 2019.

Cette dernière expérience a permis de « standardiser » cette proposition d'accompagnement, notamment par la mise en place d'une démarche proactive en appelant en amont les victimes convoquées aux audiences (CPVCJ ou COPJ).

Cette mission a été mise en parenthèse pendant plusieurs mois du fait du confinement et de l'accès restreint aux salles d'audiences.

L'association a souhaité continuer cette intervention en faisant appel à Marie SIGNOLET qui exerce depuis fin novembre cette mission d'accompagnement dans le cadre d'un service civique de sept mois.

15 accompagnements ont été réalisés en 2020.

La justice restaurative

La justice restaurative est introduite en France par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales

Depuis le mois de juin 2017, nous travaillons en lien étroit avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation à la mise en place de RDV (Rencontres détenus victimes) ou de RCV (Rencontre condamnés victimes).

Depuis 2019, l'association travaille sur la mise en place d'une RCV sur le thème des violences volontaires (hors violences conjugales et intrafamiliales).

Une dizaine de victimes ont indiqué être intéressées par la participation à ce dispositif.

13 entretiens de préparation ont été réalisés dans ce cadre. Le confinement a malheureusement empêché la mise en place des rencontres prévues initialement en mai 2020.

Le lien a été gardé avec les auteurs et les victimes intéressées par le projet mais l'incertitude de la mise en place du dispositif a conduit au désengagement de deux victimes.

Une nouvelle victime a été recrutée en fin d'année. L'association et le SPIP avaient pour volonté de commencer les rencontres en janvier 2021 mais la victime s'est finalement désistée et les rencontres ont dû être annulées.

En parallèle, Mme JAULIN, bénévole au sein de l'association, consacre une journée et demie par semaine à la prise de contact avec les victimes reçues à l'association pour les informer de l'existence des mesures de justice restaurative. Près de 200 entretiens ont été réalisés et plus de 150 mises à dispositions ont été effectuées en 2020.

La sophrologie

Depuis septembre 2020, Mme CHAHI Nora, sophrologue, intervient de façon bénévole au sein de l'association.

A raison de deux demi-journées par mois, elle propose un suivi particulier en sophrologie.

Pour permettre la meilleure complémentarité avec le travail des psychologues de l'association, un protocole a été mis en place afin que les psychologues orientent des victimes qu'ils suivent vers la sophrologue.

Un premier bilan a été effectué en fin d'année après un trimestre d'intervention qui s'est révélé très positif : les victimes suivies par la sophrologue se sont bien saisies de l'accompagnement et des méthodes et outils proposés ; une réelle évolution a pu être observée sur certaines victimes.

Au regard de la disponibilité de Mme CHAHI, nous avons convenu de conserver pour le moment le protocole mis en place avec une orientation faite uniquement par les psychologues de l'association.

13 entretiens ont été réalisés en 2020 dans le cadre de cet accompagnement spécifique.

L'agrément national des associations d'aide aux victimes

Depuis le Décret n° 2019-1263 du 29 novembre 2019 relatif à l'agrément des associations d'aide aux victimes d'infraction, les associations d'aide aux victimes peuvent faire l'objet de l'agrément visé au dernier alinéa de l'article 41, lorsqu'elles ont vocation à assurer une aide et un accompagnement des victimes d'infraction pénale.

Pour bénéficier de cet agrément, décidé par le Ministère de la Justice, les associations doivent répondre à sept critères :

- Pluridisciplinarité et anticipation de la prise en charge des victimes d'infraction ;
- Accessibilité des lieux d'accueil à tous les publics ;
- Continuité de l'offre de prise en charge ;
- Gratuité et durabilité de la prise en charge ;
- Neutralité et confidentialité de la prise en charge ;
- Professionnalisation des intervenants ;
- Implication dans des actions locales d'aide aux victimes

L'association France Victimes 78 – SOS Victimes 78, remplissant l'ensemble de ces critères, s'est vu octroyer l'agrément en date du 18 juin 2020 pour une durée de cinq ans.

La refonte des supports de communication

Dans le sillage des travaux effectués pour mettre à jour le site internet, les adresses mails et les réseaux sociaux lancés en 2019, l'association a également travaillé sur la création de nouveaux supports de communication.

Pour cela, l'association a fait appel à un graphiste, M. POURRAZ Sylvain, afin de créer des affiches et flyers mettant au mieux en avant les actions menées par l'association.

C'est un travail de plusieurs mois qui a permis la construction de différents supports qui seront plus largement distribués en début d'année 2021 :

- Des affiches « générales » plus parlantes pour les victimes
- Un flyer « général » plus clair
- Des affiches et flyers spécifiques pour les dispositifs mis en place par l'association : groupe de parole, accompagnement au procès, justice restaurative, sophrologie

L'objectif est de donner plus de visibilité et de lisibilité sur l'action de l'association, autant auprès de nos partenaires que des victimes.

Voici le visuel de l'ensemble des différents supports créés :

**VOUS ÊTES VICTIME, PROCHE OU TÉMOIN
DE VIOLENCE, AGRESSION OU HARCELEMENT,
ACCIDENT DE LA CIRCULATION...**



**CERTAINES DOULEURS
NE SE VOIENT PAS,
ELLES S'ÉCOUTENT.**

**UNE ÉQUIPE D'ACCUEILLANTS, DE JURISTES ET DE PSYCHOLOGUES
VOUS APPORTENT AIDE ET SOUTIEN**



01.30.21.51.89

Agréée par le ministère de la justice

**GRATUIT ET
CONFIDENTIEL**

 France-victimes-78-Sos-victimes-78  FRVictimes78
 www.francevictimes78.fr  contact@francevictimes78.fr

**VOUS ÊTES VICTIME, PROCHE OU TÉMOIN
DE VIOLENCE, AGRESSION OU HARCELEMENT,
ACCIDENT DE LA CIRCULATION...**



**CERTAINES DOULEURS
NE SE VOIENT PAS,
ELLES S'ÉCOUTENT.**

**UNE ÉQUIPE D'ACCUEILLANTS, DE JURISTES ET DE PSYCHOLOGUES
VOUS APPORTENT AIDE ET SOUTIEN**



01.30.21.51.89

Agréée par le ministère de la justice

**GRATUIT ET
CONFIDENTIEL**

 France-victimes-78-Sos-victimes-78  FRVictimes78
 www.francevictimes78.fr  contact@francevictimes78.fr

**VOUS ÊTES VICTIME, PROCHE OU TÉMOIN
DE VIOLENCE, AGRESSION OU HARCELEMENT,
ACCIDENT DE LA CIRCULATION...**



**CERTAINES DOULEURS
NE SE VOIENT PAS,
ELLES S'ÉCOUTENT.**

**UNE ÉQUIPE D'ACCUEILLANTS, DE JURISTES ET DE PSYCHOLOGUES
VOUS APPORTENT AIDE ET SOUTIEN**



01.30.21.51.89

Agréée par le ministère de la justice

**GRATUIT ET
CONFIDENTIEL**

 France-victimes-78-Sos-victimes-78  FRVictimes78
 www.francevictimes78.fr  contact@francevictimes78.fr



Pour qui ?

LES VICTIMES DE VIOLENCES
SEXUELLES
(SUBIES À L'ÂGE ADULTE
OU PENDANT L'ENFANCE).

Pourquoi ?

FAVORISER LA RECONSTRUCTION
PSYCHIQUE ET SOCIALE, LA LIBÉRATION
DE LA PAROLE ET LA RESTAURATION
DE L'ESTIME DE SOI.

Par qui ?

LE GROUPE EST ANIMÉ
PAR UN BINÔME
PSYCHOLOGUE/JURISTE.

GROUPE DE PAROLE VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



36 rue des Etats Généraux,
78000 Versailles



01.30.21.51.89



contact@francevictimes78.fr



The poster features a woman with long dark hair looking down at a laptop. In the top left corner, there is a logo for 'FRANCE VICTIMES 78' with a map of France and the text 'VERSAILLES' and 'SOS VICTIMES 78'. Below the logo is a small golden statue of Lady Justice. The main content is organized into three orange circular bubbles. The first bubble on the left is titled 'Avant l'audience' and lists: 'ENTRETIENS DE PRÉPARATION AVEC LA VICTIME ET/OU SA FAMILLE', 'VISITE DE LA SALLE D'AUDIENCE', and 'MISE EN LIEN AVEC LES AUXILIAIRES DE JUSTICE'. The middle bubble is titled 'Pendant l'audience' and lists: 'PRÉSENCE PHYSIQUE ET SOUTIEN' and 'TOUT AU LONG DU PROCÈS'. The third bubble on the right is titled 'Après l'audience' and lists: 'ENTRETIEN FINAL AVEC LA VICTIME ET/OU SA FAMILLE' and 'ORIENTATION DE LA VICTIME VERS LES PARTENAIRES'. Below these bubbles, the text reads: 'VOUS ÊTES CONVOQUÉ DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL, LA COUR D'ASSISES OU LA COUR D'APPEL'. This is followed by the main title 'L'ACCOMPAGNEMENT AU PROCÈS' in large bold letters, and 'DES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES' in blue. At the bottom, there are two orange boxes with contact information. The left box is for 'AU BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES' and the right box is for 'FRANCE VICTIMES 78 – SOS VICTIMES 78'. Both boxes include address, phone number, and email. A blue bar at the very bottom contains the opening hours for both locations.

FRANCE VICTIMES 78
VERSAILLES
SOS VICTIMES 78

Avant l'audience
ENTRETIENS DE PRÉPARATION AVEC LA VICTIME ET/OU SA FAMILLE
VISITE DE LA SALLE D'AUDIENCE
MISE EN LIEN AVEC LES AUXILIAIRES DE JUSTICE

Pendant l'audience
PRÉSENCE PHYSIQUE ET SOUTIEN
TOUT AU LONG DU PROCÈS

Après l'audience
ENTRETIEN FINAL AVEC LA VICTIME ET/OU SA FAMILLE
ORIENTATION DE LA VICTIME VERS LES PARTENAIRES

VOUS ÊTES CONVOQUÉ DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL,
LA COUR D'ASSISES OU LA COUR D'APPEL

L'ACCOMPAGNEMENT AU PROCÈS
DES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

AU BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES
5 Place André Mignot
78000 Versailles
01.39.07.36.99
bav.versailles@gmail.com

FRANCE VICTIMES 78 – SOS VICTIMES 78
36 rue des Etats Généraux,
78000 Versailles
01.30.21.51.89
contact@francevictimes78.fr
accompagnement-audience@francevictimes78.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30

Du Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



JUSTICE RESTAURATIVE

LA LOI DU 15 AOÛT 2014 INTRODUIT LA POSSIBILITÉ À DES VICTIMES DE PARTICIPER À UN ESPACE DE DIALOGUE, ENCADRÉ PAR DES PROFESSIONNELS, AVEC DES AUTEURS D'INFRACTIONS PÉNALES.

LA JUSTICE RESTAURATIVE S'INTÉRESSE AUX RÉPERCUSSIONS CAUSÉES PAR LA COMMISSION D'UN DÉLIT OU D'UN CRIME.

FRANCE VICTIMES 78 – SOS VICTIMES 78

Du Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

36 rue des Etats Généraux
78000 Versailles

01.30.21.51.89

contact@francevictimes78.fr
justice-restaurative@francevictimes78.fr

Les Mesures

RECONSTRUCTION INDIVIDUELLE, RESTAURATION DU LIEN SOCIAL, EXPRESSION DES SENTIMENTS, RECONNAISSANCE DES SOUFFRANCES SONT AUTANT D'OBJECTIFS QUE LA JUSTICE RESTAURATIVE TEND À FAVORISER.

Rencontres restauratives :

Au cours de ces rencontres, plusieurs victimes participent à un dialogue avec des auteurs, tous concernés par des infractions similaires mais **nullement liés par la même affaire**. Ces rencontres sont **coanimées par des professionnels** du service pénitentiaire et de l'aide aux victimes, en présence de membres de la communauté.

Médiations restauratives :

Elles consistent en **une rencontre**, en face à face, directe ou indirecte, en présence d'un **animateur spécifiquement formé**, entre la **personne qui a été victime d'une infraction** et la **personne qui en a été l'auteur**

Ces mesures n'ont pas vocation à remplacer la procédure pénale mais visent plutôt une **complémentarité entre la réponse judiciaire et la prise en compte des personnes et des répercussions de l'infraction**.

FRANCE VICTIMES 78 – SOS VICTIMES 78

NOS PERMANENCES

Sur plusieurs lieux de permanence, au plus près des partenaires judiciaires :

TRIBUNAL JUDICIAIRE
COMMISSARIATS

POINT D'ACCÈS AU DROIT
UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE

Dans les Yvelines, notamment à Versailles, Saint Germain en Laye, Rambouillet ou Sartrouville.

CONTACT & INFOS

Permanences à Versailles
36 rue des Etats Généraux
78000 Versailles

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30.

France-victimes-78-Sos-victimes-78 FRVictimes78
www.francevictimes78.fr contact@francevictimes78.fr

Les prises de RDV sont au 01.30.21.51.89
mail : contact@francevictimes78.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Agréée par le ministère de la justice

**VOUS ÊTES VICTIME, PROCHE OU TÉMOIN
DE VIOLENCE, AGRESSION OU HARCELEMENT,
ACCIDENT DE LA CIRCULATION...**

**CERTAINES DOULEURS
NE SE VOIENT PAS,
ELLES S'ÉCOUTENT.**

NOS DISPOSITIFS PRINCIPAUX

Informations juridiques

Soutien psychologique

Notre équipe de juristes, psychologues et intervenants : vous écoute, vous informe sur vos droits, et vous accompagne

NOS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT COMPLÉMENTAIRES

Groupe de parole pour les victimes de violences sexuelles

Un espace de dialogue sécurisé et bienveillant permettant d'évoquer le vécu et de puiser de nouvelles ressources avec des personnes victimes d'infractions similaires

Accompagnement au procès

Possibilité d'être préparé et accompagné par un professionnel spécifiquement formé dans le cadre d'une audience devant le tribunal correctionnel ou la Cour d'Assises

Justice Restaurative

Un espace de dialogue entre victimes et infracteurs (ou auteurs d'infraction), liés ou non par la même affaire, qui est sécurisé et organisé par des professionnels

QUELQUES TÉMOIGNAGES

« France Victime 78 m'a apporté un peu d'humanité dans ce long parcours judiciaire »

« Votre soutien m'a permis de faire des démarches importantes, et m'a donné le courage d'avancer »

« Les informations données par l'association m'ont permis d'y voir plus clair dans ce parcours judiciaire qui m'était totalement inconnu »



GROUPE DE PAROLE

VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

FRANCE VICTIMES 78 – SOS VICTIMES 78

Du Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

36 rue des Etats Généraux
78000 Versailles

01.30.21.51.89

contact@francevictimes78.fr



LES SESSIONS SE DÉROULENT MENSUELLEMENT,
GÉNÉRALEMENT EN FIN DE JOURNÉE, AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION.

Pour intégrer le groupe, un premier entretien d'évaluation est effectué avec chaque participant par les animateurs afin d'apprécier la situation de chaque personne, de comprendre sa démarche et de présenter les modalités pratiques du groupe.

Le Groupe

L'OBJECTIF DE CE GROUPE EST D'ÉVOQUER LE TRAUMATISME ET LES CONSÉQUENCES DE CE DERNIER AVEC DES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS SIMILAIRES.

Pour qui ?

Les Hommes et Femmes **victimes de violences sexuelles en général** (le harcèlement sexuel n'étant pas inclus), que les faits aient eu lieu lors de l'enfance ou à l'âge adulte.

Pourquoi ?

Ce groupe permet d'instaurer un **espace de dialogue sécurisé et bienveillant** dans lequel les participants peuvent partager leur vécu, **puiser de nouvelles ressources** et **rétablir un lien de confiance** avec l'autre.

Par qui ?

Le groupe est organisé par deux animateurs, **un.e psychologue et un.e juriste**, dont le rôle est de **garantir la sécurité** des échanges et le **respect des règles de fonctionnement** du groupe.

FRANCE VICTIMES 78 – SOS VICTIMES 78



L'ACCOMPAGNEMENT AU PROCÈS

DES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

AU BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30

5 Place André Mignot
78000 Versailles

01.39.07.36.99

bav.versailles@gmail.com

FRANCE VICTIMES 78 – SOS VICTIMES 78

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

36 rue des Etats Généraux
78000 Versailles

01.30.21.51.89

contact@francevictimes78.fr
accompagnement-audience@francevictimes78.fr

POUR TOUTE VICTIME, PROCHE OU TÉMOIN D'UNE INFRACTION PÉNALE, CONVOQUÉ.E À UNE AUDIENCE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL OU LA COUR D'ASSISES DES YVELINES.

Le Déroulement

UN ACCOMPAGNEMENT MORAL ET PÉDAGOGIQUE,
COMPLÉMENTAIRE DE CELUI DE L'AVOCAT.

Avant l'audience,

Deux entretiens de préparation sont prévus avec la victime et/ou ses proches. Ces entretiens permettent d'**appréhender au mieux le déroulement du procès** (visite de la salle d'audience, information sur le rôle des professionnels à l'audience etc...).

Durant l'audience,

La victime et/ou ses proches bénéficient d'une **présence physique** tout au long de l'audience.

Après l'audience,

Un entretien à l'issue de l'audience permet par la suite d'envisager une **orientation vers les différents partenaires** pour un suivi judiciaire, médical ou social.



C'est quoi ?

UNE MÉTHODE PSYCHO-CORPORELLE,
QUI PERMET DE SE LIBÉRER DES TENSIONS
PHYSIQUES ET MENTALES.

Pour qui ?

ACCESSIBLE À TOUT PUBLIC : ENFANTS,
ADOLESCENTS, ADULTES, SÉNIORS.
SÉANCES INDIVIDUELLES
OU EN GROUPE.

Pourquoi ?

SANTÉ

GESTION DE LA DOULEUR,
AMÉLIORATION DU SOMMEIL
PRÉPARATION À UNE INTERVENTION MÉDICALE
PRÉPARATION À L'ACCOUCHEMENT

NOUVELLE QUOTIDIENNETÉ

MOBILISATION DU POSITIF,
LIBÉRATION DE L'EMPRISE DU STRESS
LÂCHER PRISE
PRISE DE RECUL
APAISEMENT
NOUVEAU SENS À SON EXISTENCE

POTENTIALITÉS

CONFIANCE EN SOI
PRÉPARATION MENTALE (EXAMENS, VOYAGES,
PRISE DE PAROLE EN PUBLIC,...)
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS
ÉMERGENCE DES VALEURS

LA SOPHROLOGIE

L'ART DU MIEUX-VIVRE

"HARMONIE DU CORPS
ET DE L'ESPRIT"

NORA CHAHI

36 rue des Etats Généraux, 78000 Versailles

01.30.21.51.89

sophrologie@francevictimes78.fr

Carte de visite générale



Les projets et actions auxquels nous avons été associés

Les stages de responsabilisation et de citoyenneté

L'association coanime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'ASSOEDY, Association Socio Educative des Yvelines en partenariat avec l'association DIRE 78.

Ces stages s'adressent aux auteurs d'infractions pénales (condamnés le plus souvent pour des faits d'incivilités) afin de les sensibiliser sur l'impact de leurs actes sur des victimes.

En 2020, nous sommes intervenus sur un stage de citoyenneté.

Depuis novembre 2020, l'association anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'association ESPERER 95 basée à Pontoise. Le principe est identique à celui des stages mis en place par l'ASSOEDY.

En 2020, nous sommes intervenus sur deux stages de citoyenneté.

L'association coanime également des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes, instaurés par la loi du 4 août 2014 dite pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et mis en œuvre à l'initiative du SPIP des Yvelines.

Ce stage ne vise pas exclusivement les personnes condamnées pour violences conjugales mais de façon plus générale, toute personne pour laquelle le SPIP aura évalué la nécessité de travailler sur ses représentations sociales et sa conception de la relation entre les hommes et les femmes.

En 2020, deux stages ont eu lieu.

Les EVVI (Evaluations victimes)

La loi du 17 août 2015 portant adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union Européenne qui établit des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité a inséré dans le Code de Procédure Pénale de nouvelles dispositions.

L'article 10-5 du Code de Procédure Pénale systématise le principe que toutes les victimes fassent l'objet d'une évaluation personnalisée pour déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection pendant le temps de la procédure.

Le texte mentionne que les premiers éléments seront recueillis lors de l'audition par les Officiers de Police Judiciaire et que l'évaluation peut être approfondie avec la participation de la victime.

Le cas échéant, l'Association d'Aide aux Victimes pourra être requise en application de l'article 41 du Code de Procédure Pénale pour émettre un avis écrit.

Cette disposition est rentrée en vigueur le 15 novembre 2015.

Cette évaluation a pour but d'identifier les besoins spécifiques en matière de protection de la victime du fait soit de ses caractéristiques personnelles, soit de son exposition à des risques de représailles ainsi qu'à des risques de victimisation secondaire.

La Cour d'Appel de Versailles a souhaité que ces EVVI soient mises en place dans les Yvelines, en remplaçant le dispositif VGT existant.

L'objectif visé n'est pas le même : les EVVI donnent lieu à un rapport rédigé par l'association, contenant des préconisations, et qui sera transmis au Tribunal Judiciaire et ajouté au dossier pénal.

Une boîte mail dédiée, un protocole d'action et des trames de questionnaires ont été élaborés par les trois associations d'aide aux victimes du département. Une convention de fonctionnement a été signée par l'ensemble des partenaires judiciaires en fin d'année 2020 pour une entrée en vigueur à partir de janvier 2021.

Trois salariés de l'association (directeur, juriste, psychologue) sont spécifiquement formés pour réaliser ces évaluations.

[Le schéma départemental](#)

La réflexion sur la restructuration du schéma départemental d'aide aux victimes, débutée le 23 octobre 2019, n'a pas évolué depuis le compte-rendu qui en avait été fait lors de l'assemblée générale qui s'était tenue le 15 septembre 2020.

La Cour d'Appel n'a pas encore fait connaître sa décision.

Les groupes de travail

[Le réseau santé de Rambouillet](#)

Notre association participe au réseau santé de la ville de Rambouillet qui a pour objectif la prévention, l'information, l'éducation en matière de santé globale (physique, mentale, sociale), à l'attention d'un large public.

Ces objets se réalisent lors des groupes de réflexion et d'échanges en lien avec des thématiques et des projets sur les territoires de la commune et du canton de Rambouillet.

[Groupe de travail CLSPD](#)

L'association est présente dans le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de plusieurs communes prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (ville de Rambouillet, le Chesnay, St Germain en Laye, Vélizy Villacoublay).

[Le PARADS \(Pôle d'Accès en Réseau Aux Droits Sociaux\)](#)

L'association participe au comité de pilotage du PARADS qui a pour mission d'améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des versaillais pour prévenir les situations de précarité, de favoriser les échanges entre professionnels du secteur social et d'animer le réseau de partenaires pour une meilleure coordination. L'association a participé à une table ronde organisée dans ce cadre.

Le Réseau Violences conjugales (REVCO)

Un réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales a été créé sur Versailles et regroupe des acteurs de différents milieux (social, judiciaire, médical). L'association a intégré le comité de pilotage de ce réseau. Des comités de suivi se réunissent régulièrement pour évoquer des situations de victimes ou des actualités. L'objectif est d'exposer des situations victimes présentant des points de blocage et de voir avec les professionnels des différents secteurs les éventuelles solutions à proposer, apporter.

Contrat Local de Santé – Violences intrafamiliales – Sartrouville

L'association participe aux réunions partenariales organisées par la ville de Sartrouville dans le cadre du contrat local de santé (CLS). L'objectif est d'aborder de façon concrète les actions qui peuvent être initiées dans le secteur de Sartrouville par rapport à la thématique particulière des violences intrafamiliales, problématique qui a pris une plus grande ampleur depuis le premier confinement.

Cellule d'Urgence Médico Psychologique (CUMP)

Les associations départementales et la CUMP ont signé une convention de partenariat afin de mieux se connaître mutuellement, de faciliter les orientations et d'optimiser la transmission d'information et les interventions de chacun.

Si la CUMP a vocation à intervenir dans l'immédiat, l'association a elle pour mission d'intervenir dans une phase post-immédiate. Cette relation avec la CUMP est dès lors nécessaire afin de fluidifier l'orientation des victimes et permettre une action conjointe cohérente et adaptée.

En 2020, cette relation a permis des prises de contact rapides et des propositions d'action suite à la survenance de plusieurs faits de plus ou moins grande envergure au sein du département.

Les interventions extérieures

La situation sanitaire n'a pas permis la mise en place d'interventions extérieures comme l'association a l'habitude de réaliser, que ce soient des colloques ou des sensibilisations auprès du public et/ou des partenaires.

Au cours de l'année, l'association a pu quand même participer à :

- Formation de professionnels dans le cadre du Séminaire de Psychiatrie et Psychologie Légale de la Capacité de Pratique Médico Judiciaire de l'Université Paris V : l'association est intervenue pour présenter l'activité d'aide aux victimes, les types de prises en charge proposées ainsi que le partenariat existant avec les acteurs de la médecine légale
- Emission radio « Radio Sensations » : deux interviews filmées ont été réalisées afin de présenter les missions de l'association et plus spécifiquement le groupe de parole à destination des victimes de violences sexuelles.
Cette intervention particulière et nouvelle pour l'association sera amenée à être renouvelée en 2021